



Pardon, chapelle St Claude Gourin, 2025

# Les processions : une manifestation de la foi

## Partie 1 : lors des pardons de chapelles

Les processions disent quelque chose de notre foi et de ce que nous célébrons. Loin de la bigoterie ou des actions qui éviteraient à une assemblée de s'ennuyer, chaque geste, chaque attitude marque de façon concrète la dévotion du peuple de Dieu car, dans la liturgie, Dieu parle et son peuple lui répond par un culte.

### La dévotion aux saints et aux saintes

Nos voitures nous ont parfois fait oublier qu'autrefois tout se faisait à pied : les foires, les pèlerinages (de proximité ou lointains), les visites aux proches, etc...

Une chapelle dédiée à un saint ou une sainte fait aussi vivre un quartier de nos campagnes : on peut le voir encore aujourd'hui avec les nombreux comités de chapelles qui existent. Mais bien souvent, le saint ou la sainte à qui cette chapelle est attribuée a attiré les pèlerins pour des raisons précises : demandes d'aide, de protection, de secours, reconnaissance, etc... Et autrefois, on y venait à pied.

La procession est une marque de piété qui met un peuple en marche. Marcher c'est éviter de s'installer dans un confort, de se scléroser, de devenir inerte. Marcher, c'est aussi aller vers un ailleurs et, en tant que chrétien, vers la cité de Dieu. Notre foi n'est pas une idée, elle est incarnée et vivante, et l'expression de notre foi l'est tout autant.

### Comment définir ces processions ?

L'article n°1093 du Cérémonial des évêques dit que « les processions publiques sont des supplications solennelles que fait le peuple de Dieu sous la conduite du clergé en allant en ordre surtout d'un lieu sacré à un autre lieu sacré, avec des prières et des chants ». Nous pouvons nous arrêter ici sur trois points :

- « **des supplications solennelles** » Mettre une chapelle ou une église sous le patronage d'un saint, c'est souvent lui demander protection pour la communauté chrétienne qui habite ce lieu. Parfois, le saint ou la sainte est choisi pour des « compétences » particulières : guérison (par exemple, saint Roch prié lors des épidémies de peste comme à Saint-Jean-Brévelay, Quistinic, Sulniac et bien d'autres paroisses, ou bien Notre Dame du Vœu à Hennebont priée pour les mêmes circonstances), bonnes récoltes (saint Isidore à Bréhan), protection des marins (Notre Dame de recouvrance à Ploemel), protection dans les passages périlleux (saint Christophe à Lorient), etc...

- « **en allant en ordre** » Nous avançons de façon à montrer l'unité du peuple de Dieu<sup>1</sup>, non pas comme une armée qui montrerait une rigueur excessive pour l'occasion, ni comme des moutons où chacun suit l'autre sans se poser de questions, ni comme des empressés qui se bousculent pour avoir chacun sa place assise

1. « Les attitudes communes à observer par tous les participants sont un signe de l'unité des membres de la communauté chrétienne rassemblée dans la sainte Liturgie ; en effet, elles expriment et développent l'esprit et la sensibilité des participants. » PGMR n°42

dans la chapelle. Mais nous avançons comme le peuple de Dieu qui marche vers la terre promise dans l'Ancien Testament. Le pardon annuel devient ainsi l'occasion de régler les petits conflits de voisinage en montrant l'unité du peuple de Dieu. Nos assemblées processionnent vers la maison de Dieu qui est aussi notre maison, puisque par le Christ, nous sommes les fils et les filles du Père. La procession a donc quelque chose de lié au salut, la croix étant toujours en tête de file.

- « *d'un lieu sacré à un autre lieu sacré* » Nous allons de la fontaine, où l'eau rappelle notre baptême, jusqu'à la chapelle, lieu saint où est célébrée l'eucharistie. C'est un petit pèlerinage : théologiquement, la procession rappelle que nous cheminons « avec le Christ, et derrière lui », « sur les routes de la cité terrestre vers la Jérusalem céleste », puisque nous n'avons pas « de demeure définitive dans ce monde »<sup>2</sup>.

## Quand faire ces processions ?

Il est d'usage lors de ces pardons de chapelles de faire les processions en début de messe s'il y a une fontaine à proximité. L'ordre est donc le suivant :

- Ouverture de la célébration à la fontaine
- Bénédiction de l'eau
- Aspergion de l'assemblée accompagnée d'un chant (J'ai vu l'eau vive)
- Procession jusqu'à la chapelle avec des cantiques
- Entrée dans la chapelle en finissant le cantique
- Chant du Gloria
- Et la messe se poursuit avec la liturgie de la Parole.

## Quels sont les cantiques de processions ?

Lors d'un pardon de chapelle, on chante les cantiques de dévotion au saint ou à la sainte auquel la chapelle est dédiée. Que ce soit en français, en gallo ou en breton, notre diocèse bénéficie d'un répertoire extrêmement riche. Ces cantiques implorent le saint ou la sainte, ou bien ils racontent l'histoire de la dévotion envers le saint ou la sainte qui est invoqué. Si un tel chant n'existe

pas dans l'une ou l'autre chapelle, on prendra un chant qui met en avant Dieu et son peuple rassemblé pour lui.

## Les objets de dévotion

Des objets de dévotion peuvent être menés en procession derrière la croix : les bannières qui marquent l'identité d'une paroisse ou d'un saint dont la dévotion est locale, des statues, des ex-voto comme le bateau en la chapelle Saint-Cado de Belz, ou encore des reliques comme celles de saint Efflam en la chapelle qui porte son nom à Kervignac. Loin d'être désuets ou considérés comme des richesses du passé qui nuiraient à la sobriété de la célébration, ils sont des témoins que nous ont laissés nos aïeux : certains de ces objets marquent un vœu, c'est-à-dire une prière, face à un fléau, ou encore une demande de protection particulière. Ils montrent que nos ancêtres ont confié leurs peurs, leurs vies, leurs attentes aux saints et aux saintes qui intercèdent pour nous auprès de Dieu. Ils ont mis leur espérance dans le Seigneur, et ce qu'il en reste dans ces objets montre que leur espérance n'a pas été déçue.

Ces dévotions populaires ne sont donc pas du folklore<sup>3</sup>, elles ne rappellent pas non plus un passé terminé que l'on tenterait plus ou moins de sauvegarder : elles sont vivantes parce qu'elles restent un dialogue avec Dieu, que ce soit par l'intercession des saints ou non. Nous avons hérité de ces choses, et nous avons aussi un rôle de transmission envers les jeunes générations. Nos processions, avec leurs cantiques et leurs objets de dévotion, revêtent ainsi un caractère d'évangélisation et de transmission de la foi « pour que les générations à venir le connaissent<sup>4</sup> » : lors de ces processions, nous continuons de demander aide et protection.

Quant aux objets de dévotion qui accompagnent ces processions, nous en sommes dépositaires, nous n'avons pas le droit de nous en défaire<sup>5</sup> : témoins du passé autant qu'expression de notre foi aujourd'hui, ils appartiennent déjà d'une certaine manière aux générations futures.

### Myriam de la Peschardière

Déléguée diocésaine à la  
Pastorale liturgique et sacramentelle

2. Directoire sur la piété populaire et la liturgie, Congrégation pour le culte divin, Vatican, 2021, n° 247.

3. « Les processions, dans ses formes les plus authentiques, permettent au peuple d'exprimer sa foi ; de plus, leur enracinement dans la culture locale contribue à réveiller le sentiment religieux des fidèles. [...] il faut prendre garde à ne pas transformer la procession, qui doit constituer avant tout un témoignage de foi, en un simple spectacle ou une parade de type folklorique. » Directoire sur la piété populaire et la liturgie, congrégation pour le culte divin, Vatican, 2021, n° 246

4. Devise de Monseigneur Centène, évêque de Vannes.

5. Pour toute interrogation sur la conservation ou l'entretien de ces objets, ne pas hésiter à contacter la Commission Diocésaine d'ArtsSacrés pour lui demander conseil.

